

AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2024

Par arrêté n°2023_282 du 11 septembre 2023 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, **un concours externe et un concours interne d'Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe** sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

36 POSTES SONT MIS AU CONCOURS

Concours externe	Concours interne	TOTAL
21	15	36

ORGANISATION :

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du **MARDI 3 OCTOBRE AU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **DU MARDI 3 OCTOBRE AU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00)**,

- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, **DU MARDI 3 OCTOBRE AU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023 INCLUS (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 4,00 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **AU PLUS TARD LE 16 NOVEMBRE 2023** (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 3 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2023 INCLUS**
Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 16 NOVEMBRE 2023 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.
Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **14 MARS 2024**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autre(s) centre(s) d'examen dans un ou plusieurs des départements susmentionnés au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

La date et le lieu des épreuves orales d'admission seront fixés ultérieurement.

Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité, au regard des mesures prises par le Gouvernement concernant le retour à la vie normale et des conditions d'organisation des épreuves imposées par la réglementation, de modifier les dates des épreuves.

CONDITIONS REQUISES :

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

AVERTISSEMENT :

LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Fait à Sainte-Savine, le 12 septembre 2023

Le Président,

Thierry BLASCO



Fonction Publique Territoriale
Département de l'AUBE
Centre de Gestion